



Recherche de paternité (frais de la partie adverse)

Par **djamber_old**, le 10/11/2007 à 11:54

Bonjour,

J'ai entamé une procédure de recherche de paternité, elle est en cours. Ce que je voulais savoir, c'est le montant (approximatif) des frais juridiques de la partie adverse (le père), sachant qu'il n'envisage pas de contester sa paternité et qu'il est obligé de se faire représenter par un avocat.

Cordialement